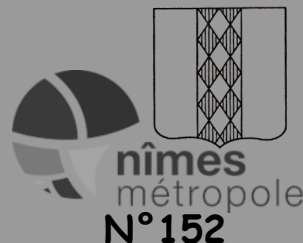


# Moulézan Info

<http://blog-mairiemoulezan.com>  
<http://www.moulezan.fr>  
<https://www.facebook.com/mairiemoulezan/>  
<http://www.nimes-metropole.fr/>



Septembre 2022



**Jeudi 1 septembre**

*Rentrée des classes*

**A/c du 12 sept.**

*Reprise des activités  
des associations.*

**Mardi 6 septembre**

*Conseil municipal*

## Bruit:

Les nuisances sonores sont autorisées par arrêté municipal en semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30; le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

De 22h à 7h il s'agit de tapage nocturne.

Un arrêté municipal autorise le jeu de pétanque sur le square Col A. Beltrame uniquement jusqu'à 22h. Les jeux de ballons y sont strictement interdits



## Le mot du maire

Après un été marqué par une canicule et une sécheresse exceptionnelles qui préfigure peut-être les étés à venir du fait du réchauffement climatique, septembre marque le temps de la rentrée pour beaucoup d'entre nous. Les enfants reprennent le chemin de l'école et les parents, celui du travail. Pour nos associations locales, cette période correspond également à la reprise de leurs activités.

A toutes celles et tous ceux qui ont pu bénéficier de congés, en espérant qu'ils aient été agréables, ensoleillés et reposants, je souhaite une très bonne reprise dans leurs diverses activités professionnelles, associatives, culturelles et sportives.

J'adresse mes félicitations à celles et ceux qui ont achevé leur année scolaire précédente par l'obtention d'un examen. Je n'oublie pas toutes les familles qui ont pu vivre des moments difficiles en cette période estivale et à la douleur desquelles je m'associe.

Cette rentrée s'annonce avec un climat social tendu. L'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, avec en plus le risque d'une nouvelle crise sanitaire annoncée. Difficile dans ce contexte d'avoir une vision sereine de l'avenir. La guerre en Ukraine n'en finit pas, l'équilibre politique en France n'est pas construit et les aléas climatiques que nous venons de vivre cet été dans notre pays fragilisent notre quotidien.

Malgré ce contexte votre municipalité continue à investir pour le bien être des Moulézanais car le charme de la ruralité doit se conjuguer avec l'essentiel des services de proximité.

La rentrée scolaire est toujours un moment singulier pour les familles. C'est aussi et surtout un moment excitant, parfois un peu stressant, pour les jeunes écoliers mais, au fond, source de souvenirs merveilleux. Grâce à l'aide de l'ensemble des élus et des services, que je remercie pour leur travail, tout a été fait pour que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions.

Notre école accueillera à la rentrée 47 élèves répartis en deux classes, l'une composée des CP/CE2, l'autre des CE1. Les enfants bénéficieront, avec leurs camarades de l'école de Montagnac, de la nouvelle cantine à Moulézan. La cuisine a été construite et aménagée en collaboration avec le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire cet été.

La fibre optique continue à se déployer sur notre commune. Quasiment tous les quartiers sont éligibles (Consulter régulièrement le site WIGARD si vous ne l'êtes pas encore).

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle et heureuse rentrée à Moulézan !

Bien à vous, Pierre Lucchini



Enfants	Plafond
1	25 370 €
2	31 225 €
3	37 080 €
Par enfant sup	5 855 €

### Suppression de la redevance audiovisuelle.

Un gain de 138 euros pour les ménages mais un manque à gagner de 3,2 milliards d'euros pour l'audiovisuel public que l'État a dit vouloir compenser par une affectation d'une part de produit de TVA jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour les contribuables mensualisés, ils seront remboursés.

## Infos associations ...

**Association de Gymnastique Volontaire:** Reprise des cours le lundi 12 septembre à 20h. Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser à la Présidente Sylviane Tomas au 06 88 98 60 59 ou bien vous inscrire auprès de la Secrétaire, Véronique Firmin, au 06 08 02 15 27.

Cours les lundis et jeudis à 20 H 00.

**Zumba-Piloxing-Yoga-Marche Nordique:** Reprise des cours le mardi 13 septembre.

Mardi 19h: Piloxing; 20h: Yoga. Jeudi 17h: Zumba Kids (4/6 ans); 18h: Zumba junior (7/11 ans). 19h: Zumba ados adultes. Vendredi matin: Marche Nordique.

Inscriptions le vendredi 9 septembre à 17h au foyer. Contact: Emeline Parnicz : 06 79 53 00 01.

**Développement personnel: Nouveau sur Moulézan.** Isabelle Berbié, Moulézanaise, propose des ateliers de développement personnel utilisant des techniques de coaching pour aborder de manière transversale des aspects liés à la confiance en soi, l'affirmation de soi et la prise de parole en public afin d'améliorer sa manière de communiquer et interagir avec les autres, le tout dans la bonne humeur.

Tous les lundis de 18h30 à 20h au foyer. Contact: 06 87 83 03 54

## Rentrée scolaire et universitaire : quelles aides à votre disposition ?

Diverses aides peuvent vous être accordées pour vous permettre d'assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire:

**-prime de rentrée scolaire exceptionnelle** versée le 15 septembre 2022 aux personnes qui touchent les minima sociaux (RSA, AAH, Aspa...), les aides au logement et pour les étudiants boursiers : cette prime sera de 100 € par foyer (+ 50 € par enfant).

**-L'allocation de rentrée scolaire (Ars)** conditionnée à un plafond de ressources variant selon le nombre d'enfant à charge. Pour la rentrée scolaire 2022, ce sont les ressources 2020 qui servent de référence. Versement début septembre.

376,98 € (par enfant de 6-10 ans, né entre le 01/01/2012 et le 31/12/2016)

397,78 € (par enfant de 11-14 ans, né entre le 01/01/2008 et le 31/12/2011)

411,56 € (par enfant de 15-18 ans, né entre le 16/09/2004 et le 31/12/2007).

Versée à la fin du mois d'août précédent la rentrée scolaire, en une seule fois

**-Aide spécifiques aux étudiants:** Pour faire face aux effets de l'inflation, le Gouvernement a décidé de mettre en place plusieurs mesures applicables dès la rentrée 2022, notamment :

La revalorisation de 4 % des bourses sur critères sociaux (tous les échelons de bourses sont concernés). Le maintien du repas à 1 € pour les étudiants précaires pendant toute l'année universitaire 2022-2023 (et la tarification sociale à 3,30 € pour tous les autres étudiants). Le gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences des Crous.

**-Le Pass'Sport** est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023. Réservé aux enfants nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et bénéficiant de l'ARS (6 à 17 ans révolus).

D'autres renseignements sur le site [www.economie.gouv.fr/](http://www.economie.gouv.fr/)

## L'assurance scolaire est-elle obligatoire ?... Cela dépend !

Pour les activités scolaires obligatoires qui s'inscrivent sur le temps scolaire (même si elles se déroulent à l'extérieur de l'établissement), telles que les activités sportives, l'assurance n'est pas obligatoire. En revanche, pour les activités scolaires facultatives ou si l'enfant prend ses repas à la cantine, il devra également être assuré.

**Décès:** Mme **Fernande Aurivel** à l'âge de 97 ans (C'était la doyenne du village). Toutes nos condoléances à sa famille.

**Le propriétaire d'un animal** est tenu de surveiller son animal et ne pas le laisser divaguer, de nettoyer ou enlever les excréments produits par son animal, de s'assurer que son animal ne génère pas de nuisances avec le voisinage et de troubles locatifs. En cas de trouble prouvé, l'amende du propriétaire peut aller jusqu'à 450 euros, l'animal peut être confisqué voire euthanasié et le bail peut être résilié si le propriétaire de l'animal est locataire. En cas de blessure sérieuse une peine de prison peut être requise contre le propriétaire.

## Relais Emploi:

Madame Isabelle Payen ne tiendra plus de permanence à Moulézan. Si besoin, les personnes qui désirent une aide ou un conseil concernant l'emploi, le social, l'administration,...etc. doivent prendre contact avec le Syndicat Leins Gardonnenque (04 66 63 00 80).

Félicitation au Café de la Poste et à Nathalie pour l'obtention méritée du label **Bistrot de Pays**, le seul actuellement dans le Gard.



## Infos Mairie

Du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h00



04 66 77 87 94



mairiemoulezan@wanadoo.fr

### COLLECTES DES ENCOMBRANTS le mercredi 21 septembre.

**RAPPEL DES REGLES DE COLLECTE:** La demande doit être formulée auprès de Nîmes Métropole **72 h avant** pour être prise en compte sur la tournée de collecte. La liste des encombrants à collecter est à communiquer avec la demande. La collecte est limitée à **2 grosses pièces** par foyer par mois. Les encombrants doivent être sortis devant l'habitation pour 7h du matin le jour de la collecte. En dehors de cette collecte, les encombrants sont accueillis à la déchèterie de Saint-Bénézet (Tous les jours sauf le mardi et le dimanche).

Des imprimés de demande de ramassage sont disponibles à la mairie ou sur le site de l'Agglo. Vous pouvez aussi téléphoner au 04-66-02-54-54 ou mieux envoyer un message à [dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr)

Certains continuent de déposer leurs sacs poubelles noirs le lundi et le vendredi dans la rue. Ils sont souvent déchirés et éparpillés par les animaux. Nîmes Métropole fournit gratuitement un bac noir et un bac bleu (mêmes contacts que ci-dessus).

### IMPORTANT: PENSEZ A INDIQUER VOS NOMS SUR VOS BOITES AUX LETTRES

N'oubliez pas de communiquer au secrétariat de mairie tout changement d'adresse, d'état civil, .... C'est important pour que les fichiers de la mairie soient à jour, notamment celui des listes électorales.

**ELAGAGE:** L'entreprise d'élagage « SERPE HE-RAULT » a été missionnée par Enedis pour une opération d'élagage à proximité de lignes électrique aériennes qui traversent le village. Les propriétaires riverains ont dû recevoir une lettre les informant de ces prochains travaux qui pourraient perturber la circulation dans les semaines à venir.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez choisir de déposer votre permis de construire et plus largement votre demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir...) par voie électronique pour la réalisation de vos travaux (construction ou extension, ravalement, clôture, abri de jardin, fenêtres, panneaux solaires...). **Se renseigner à la mairie.**

### SECHERESSE ET DEGATS DANS LES HABITATIONS

La sécheresse de cet été a pu entraîner des dommages sur certaines constructions du village. La garantie Catastrophe naturelle de l'assurance habitation couvre les dégâts subis à la suite d'une sécheresse, à la condition que la commune ou le secteur d'habitation ait fait l'objet d'un décret ministériel déclarant l'état de catastrophe naturelle.

Dès les dommages identifiés, signalez-les à la mairie. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune sera adressée à la Préfecture par M. le Maire en septembre.

**Prévenez dans tous les cas votre assureur dès que les dégâts sont constatés (Photos).** N'attendez pas de savoir si la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera prononcée ou pas pour la commune.

Après la parution dans le Journal Officiel de l'arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle dans le département ou la zone géographique concernée, vous disposez d'un **délai de 10 jours pour faire votre déclaration de sinistre auprès de votre assureur**, via une lettre recommandée avec accusé de réception.





## Ordures ménagères

Chaque foyer peut acquérir gratuitement un ou deux bacs (Ordures ménagères et ordures triées) pour y entreposer ses ordures. Il n'est pas normal que certains déposent leurs sacs bleus ou noirs dans les bacs du voisin, de la mairie, du café, du cimetière... etc. D'autant plus que souvent, ces derniers sont pleins et que le sac en question se retrouve en dehors et éparpillé le lendemain matin.

**Pensez à trier... En triant on diminue la taxe sur les ordures ménagères.**

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

**LEZAN TRAIL:** Cette année, l'association organise son Trail au profit d'Alicia. Alicia est née avec une maladie génétique osseuse découverte à l'âge de 3 ans, une dysplasie-spondylo-métaphysaire. Cette maladie l'empêchait de grandir comme ses copains et copines. A l'âge de 11 ans Alicia est devenu paraplégique ce qui empêche désormais toute opération sur sa colonne vertébrale.

Rendez-vous le dimanche 4 septembre à LEZAN pour courir ou marcher pour Alicia.

Deux parcours: Course 10 km ; marche 6 km

Repas musical le midi sur réservation.

Infos sur le site [lezantrail.wixsite.com/lezantrail](http://lezantrail.wixsite.com/lezantrail)

**Cantine:** Dès la rentrée une deuxième cantine sera mise en service à Moulézan (Foyer). Cette réalisation permettra d'améliorer la qualité de l'accueil lors de cette période périscolaire. Cela entraîne une réorganisation complète des transports scolaires avec des temps de trajet réduits pour tous les enfants. Ainsi les enfants scolarisés à Domessargues et Maressargues mangeront à Domessargues et ceux de Moulézan et Montagnac à la nouvelle cantine de Moulézan.

